

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALDIEU-LUTRAN**

Nombre de membres du Conseil Municipal : 11
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le **neuf avril**, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le trois avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Florent LACHAUSSEE, Maire.

La convocation a été affichée 03/04/2024.

Etaient présents : FRANCOIS Jacques, PUCHE Marie-Claude, Adjoint
GAUTHERAT Vincent, LIDY Céline, BARAT Evelyne, STUTZMANN Marc, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : FOLTIN Muriel

Absent non excusé : BARNABE Christophe

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame LIDY Céline a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Corinne NOTTER a été désignée à l'unanimité par les membres du Conseil en qualité d'auxiliaire en vue d'assister le secrétaire de séance.

POINT 2 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2 du 25 juillet 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la Commune de Valdieu-Lutran ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de Valdieu-Lutran ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et ne prend pas part au vote.

La présidence a été transférée à Monsieur Jacques FRANCOIS, 1^{er} adjoint pour le vote du CFU.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 11 Avril 2024



ID : 068-216801928-20240409-DELIB2_09042024-DE


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de Valdieu-Lutran.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision adoptée par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

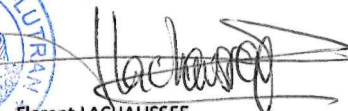

Florent LACHAUSSEE.



RENDU EXECUTOIRE LE 11 Avril 2024

Le Maire,




Florent LACHAUSSEE.